

# SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE COURSE D'ORIENTATION



## LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE COURSE D'ORIENTATION : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif qui permet à des jeunes d'un bon niveau régional en CO de bénéficier de plusieurs entraînements hebdomadaires (technique, physique) sur et en dehors du temps scolaire, afin de progresser vers un niveau National.

## POURQUOI CHOISIR LA S.E.S COURSE D'ORIENTATION ?

- Pour faire partie d'un groupe d'élèves qui partagent le même DOUBLE OBJECTIF au lycée : obtenir son baccalauréat ET progresser dans cette activité.
- Pour valoriser son parcours de formation au lycée : PARCOURS SUP.
- Pour acquérir des connaissances, compétences et valeurs en lien avec l'activité : connaissance et respect de l'environnement, prise d'initiatives et de responsabilités ; organisation, pose, traçage...

## COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- Un groupe de 8 lycéens maximum de niveau seconde à terminale pour la rentrée 2023.
- Un partenariat avec le comité de Côte-d'Or et les clubs locaux qui mettent à disposition des moyens humains matériels et financiers.
- Un double suivi individualisé :
  - Suivi scolaire individualisé par l'enseignant coordonnateur de la section : Aleth LALIRE. La réussite scolaire conditionne le maintien de l'élève dans la section.
  - Suivi médical pluriannuel.

## QUEL INVESTISSEMENT POUR LES ÉLÈVES MEMBRES DE LA SECTION ?

- Un créneau de pratique de CO pédestre ou CO à VTT physique ou technique, de 3h par semaine, inséré dans l'emploi du temps de l'élève (en plus des 2H d'EPS obligatoires) : encadrement entraîneur fédéral
- Participation à l'AS (Course à pied, CO, VTT, RAID) ou à l'entraînement d'une école de CO de club, le mercredi après-midi
- Accès aux entraînements physiques du mardi et/ou jeudi soir proposé par l'ADOC de 18h30 à 20h : encadrement entraîneur ADOC
- Participation aux formations (Jeune arbitre) et compétitions UNSS de course d'orientation (championnats départementaux, académiques, national voir international) : encadrement Aleth LALIRE



## QUELLE SONT LES CONDITIONS POUR POSTULER ?

- Être licencié FFCO pour l'année 2023
- Attester d'un bon niveau régional dans au moins une des activités d'orientation (co pédestre, co à VTT) : possibilité de s'appuyer sur le Classement National FFCO

## COMMENT POSTULER A LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE ?

- **Remplir et renvoyer le dossier de candidature (PJ) pour le 15 mai 2023** au secrétariat du lycée, accompagné :
  - **des bulletins des deux premiers trimestres de l'année en cours ;**
  - **d'une lettre de motivation** dans laquelle figureront votre classement National en course d'orientation, et de votre VMA (si réalisée durant l'année : indiquer la date et le test) ainsi que le club actuel et le nom de votre entraîneur référent ;
  - **d'un certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation pédestre et à vtt en compétition.
- Pour les élèves actuellement scolarisés en 3<sup>e</sup> : saisir le vœu « Lycée Stephen Liegeard », Brochon en premier vœu sur AFELNET

## QUEL PROCESSUS DE VALIDATION DES CANDIDATURES ?

- Les candidatures sont étudiées par le comité de Côte-d'Or puis envoyées à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de course d'orientation qui transmet la liste des candidates et candidats retenus à l'établissement puis au comité de pilotage académique du sport de haut niveau
- Les candidatures retenues seront annoncées et les familles recevront une réponse par mail au plus tard **le 6 Juin 2023**
- Les élèves doivent ensuite valider leur inscription au lycée